

LRMD V6.0 31072016 R 2

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LETTRE DE RELANCE

Art. L.257-0 B du Livre des procédures fiscales

Vos remarques

Votre centre des finances publiques

TRES. BOULOGNE-SUR-GESSE-BLAJAN
RUE DU BARRY D'EN BAS BP16
31350 BOULOGNE SUR GESSE
Tél. : 05 61 88 20 74
Courriel : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
Accueil du public : horaires d'ouverture sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ».

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRES. BOULOGNE-SUR-GESSE-BLAJAN
RUE DU BARRY D'EN BAS BP16
31350 BOULOGNE SUR GESSE



Vos références

Numéro fiscal (C) : 09 03 745 205 314
Référence du document : 18 31 0566962 42
Date d'établissement : 26/11/2018

M BUTTELING WALTER FRANCI
109 LA CLOTE
31350 MONTMAURIN

Madame, Monsieur,

Je vous contacte concernant vos **TAXES FONCIERES** : vous n'avez pas payé dans les délais les sommes dues ou vous avez payé, mais sans respecter l'obligation de paiement dématérialisé.

Si vous n'avez pas payé dans les délais, vous devez régler au plus vite le montant « Reste à payer » ci-contre, qui inclut la majoration de 10 % pour retard ou absence de paiement à la date limite de paiement. Si vous avez déjà payé ou si vous rencontrez des difficultés, je vous invite à me contacter rapidement.

Si vous avez payé mais par un moyen non autorisé (chèque notamment) vous êtes redevable d'une majoration de 0,2 % avec un minimum de 15 €, que je vous invite également à payer au plus vite. Je reste à votre disposition pour vous aider à respecter à l'avenir l'obligation de paiement dématérialisé.

À défaut du paiement de la somme due à l'issue d'un délai de trente jours suivant la notification de ce document, je poursuivrai la procédure afin d'obtenir le versement rapide de ce montant.

Vous disposez de ce même délai de trente jours pour contester les majorations appliquées (article L. 80 D du livre des procédures fiscales).

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le comptable public
PAILLAS ELIANE

Votre situation

Situation arrêtée au (1) :	20/11/2018
Montant de l'impôt	1 056,00 €
Versements effectués dans les délais (3)	
Reste à payer à la date limite de paiement	1 056,00 €
Majoration de 10% (4) +	106,00 €
Versements effectués hors délais	
Reste à payer	1 162,00 €

Vous pouvez payer en ligne sur impots.gouv.fr ou par smartphone ou tablette.

ATTENTION : l'enveloppe retour est réservée au paiement par TIP ou par chèque bancaire.
SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE
OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Réservé à l'administration :
31048/221/2018

Partie à détacher suivant les pointillés

Pour payer par smartphone ou tablette, flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »



Voir explications à la rubrique « Modes de paiement »

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFIP à envoyer des instructions à votre banque pour débiiter votre compte, et votre banque à débiiter votre compte conformément aux instructions de la DGFIP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débiit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE ET LIEU

SIGNATURE

M BUTTELING WALTER FRANCI
109 LA CLOTE
31350 MONTMAURIN

CLP327013012806 *

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : FR46ZZ0050021831056696242TIP
DGFIP ICS : FR46ZZ005002 LETTRE DE RELANCE
18 31 0566962 42 C 221 2018 31048 15/10/2018 Montant : 1162,00 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
94974 CRETEIL CEDEX 9

183105669625 M

BUTTELING 20041010160434033S03743

001110000122 42221318310566962420310480994906 116200



S.P.L. Eaux
Barousse Comminges Save

Assainissement Non Collectif
Contrôle de bon fonctionnement
Rapport de visite

Date du contrôle : **05/11/2015**

Contrôle effectué par : **Pierre BOSC**

Commune : **MONTMAURIN**

Référence abonné : **15571A**

Adresse de l'immeuble : **Lieu dit « La Clote »**

Nom et Prénom du propriétaire de l'immeuble : **BUTTELING Walter**

Adresse du propriétaire (si différente de l'adresse de l'immeuble) : **sans objet**

Nom et Prénom du locataire de l'immeuble : **sans objet**

Ce rapport se limite au contrôle des points réglementaires fixés par l'arrêté du 27 Avril 2012 et aux informations fournies par l'occupant de l'immeuble. Le contrôle a pour objet d'évaluer l'existence d'éventuels risques sanitaires ou environnementaux au moment de la visite, ainsi que des anomalies visibles. Ce contrôle ne garantit pas le bon fonctionnement futur de l'installation.

Avis : Suspicion de pollution

1. Fiche technique de votre installation

Rappel : Les termes : « installation d'assainissement non collectif » désignent toutes installation d'assainissement assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques ou assimilées au titres de l'article R.241-5 du code de l'environnement des immeubles ou parties d'immeubles non raccordées à un réseau public de collecte des eaux usées (article 1 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié)

A) Description

Capacité d'accueil de l'habitation : 3 Chambres

Collecte : Collecte séparée des eaux pluviales et des eaux usées

Prétraitement : Bac à graisse pour les eaux ménagères
Fosse septique et préfiltre pour les eaux vannes

Traitement : Tranchées d'épandage pour les eaux vannes
Absence de système de traitement pour les eaux ménagères

Rejet : Infiltration pour les eaux vannes
Ruissellement sur la parcelle sans continuité avec le milieu hydraulique superficiel pour les eaux ménagères

B) Fonctionnement

Collecte : Pas de dysfonctionnement constaté

Prétraitement : Fosse pleine à 5% - Date de la dernière vidange le 11/12/2014

Traitement : Absence de regard de répartition et de bouclage

Rejet : Rejet d'eaux prétraitées pour les eaux ménagères

2. Conclusion du contrôle

INSTALLATION NON CONFORME : des travaux sont nécessaires et obligatoires dans un délai d'un an, dans le cadre d'une vente immobilière. Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la SPL-EBCS peut apporter des conseils en vue de la remise aux normes et devra être contacté avant la réalisation ou la réhabilitation de l'assainissement non collectif afin de valider la conformité du projet.

3m d'entre les deux regards.

HAUTEUR (SUS SABLIERE (VOIR SONDAGE))

PROPRIETE	POINTARD
LOT	N° 733
S	= 1875 m ²

vold. 160 m² } habitable
étage = 130 m²

